L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLIT, MAGNES CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.

PRIX DES ABONNEMENTS.....$12
POUR TROIS MOIS PAR ABONNEMENT, $10 } *payable d'avance.*

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 8 MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

UN CORRESPONDANT ET LE PENITENTIAIRE.

Les observations présentées par nous, en publiant la communication *d'un Abonné* sur le Pénitentiaire de Baton Rouge, ont provoqué une réponse que nous voulons bien consentir à publier, quoiqu'elle ne présente aucun nouvel argument à l'appui de l'opinion de son auteur.

BATON ROUGE, 1er. mars 1841.

Monsieur le Rédacteur de l'*Abeille*,

En publiant, dans votre estimable journal du 26 février dernier, mes réflexions touchant la police intérieure du pénitentiaire de Baton-Rouge, vous ajoutez quelques remarques qui me semblent suggérées par une pure occupation d'esprit étrangère à la teneur de ma lettre. Aucun passage de mon travail n'implique absolument les deux propositions sur lesquelles porte votre discussion; je crois donc devoir déclner la compétence de la première et donner des éclaircissemens sur la seconde.

D'abord, je n'allègue pas que le prisonnier évadé se repris, soit ou ne soit point passible d'une punition utile; je m'élève seulement contre la nature de la punition, le châtiment corporel.

D'autre part, je consière tout châtiment corporel qui imprime des traces ineffaçables, comme outrepassant l'intention de la condamnation juridique et comme diametralement contraire aux vues du système correctionnel.

Je vais rendre évidentes, pour tous, ces deux dernières assertions par une hypothèse admissible et très possible.

Tout condamné au pénitentiaire ne l'est que correctionnellement, sauf très peu d'exceptions. Or, un condamné, soit à 6 mois, soit de 1 à 10 ans, soit enfin à vie, est censé avoir le désir de s'évader un jour; il doit mê ne nourrir sans cesse cet espoir, malgré les mécomptes qu'il essuie et les tentatives où il échoue. Et sans exciper ici de l'instinct naturel à l'animal, comme le défend le docteur Paris, je dis que la seule supposition est tolérable et renort de la connaissance du cœur humin. Mais supposons donc pour un moment, que le tourment de recouvrer sa liberté agite incessamment le cœur d'un condamné, à 6 mois seulement; que l'esprit du malheureux travaille continuellement à ce but; que mûrir les moyens de son délivrance propre, qu'il parvienne enfin à exécuter pleinement; que cependant repris et réintégré bientôt dans son cachot, il récidive encore, alors, d'après le régime disciplinaire actuellement suivi, il est passible de 25 à 50 coups de fouet à trois lanières, selon les circonstances de l'évasion et aussi selon l'exaspération d'humeur des gardiens ; exaspération, qu'en pensez-vous ? Ne vous semble-t-il point que le châtiment subi disciplinairement et pour insubordination seulement, est énormement disproportionné à l'action pénale de la condamnation ? Oui certainement, vous le pensez. Il est monstrueusement exubérant s'il détruit, en outre, la tendance philantropique de la correction pénitentiaire.

J'ajoute de plus que la flétrissure corporelle et indélébile, emporte forcément sa dégradation morale. A l'appui de mon assertion, j'invoque la sanction des mœurs publiques de toutes les pays civilisés et civilisés.

Je suis, Monsieur le Rédacteur, avec une parfaite considération, votre dévoué

* * *

Notre correspondant prétend donc que nous avons tiré de sa première lettre des conclusions que sa tenour ne saurait comporter; qu'il n'a point avancé "qu'un prisonnier évadé et repris ne devait point être "passible d'une punition *utile* et qu'il n'était seulement "élevé contre les châtiments corporels."

Il nous sera facile de prouver non seulement que rien ne justifie cette distinction, mais encore que nos conclusions sont justes et inattaquables. On lit, en effet, dans le quatrième paragraphe de la communication :

"On y érige (dans le pénitentiaire de la Louisiane) en délits plus graves que le crime même pour "lequel le prisonnier est détenu, les tout élves "d'évasion et l'évasion consommée, *comme s'il n'était pas naturel à l'homme de briser les fers qui l'accablent ! Comme si le désir de reprendre sa liberté n'était pas la plus sublime de ses facultés intellectuelles !*"

Ceci est clair et n'a pas besoin de commentaire. Ainsi notre correspondant affirme virtuellement que le prisonnier fait bien de s'évader quand il le peut, *parce qu'il est naturel à l'homme de briser ses fers.* Bien plus, comme l'accomplissement *de la plus sublime des facultés intellectuelles* ne peut avoir rien que de louable et de grand, il s'en suit (toujours d'après notre correspondant) que le prisonnier qui s'évade fait une belle action, un acte méritoire, et qu'on doit plutôt le récompenser que le punir. Pour être conséquent, notre correspondant aurait même dû soutenir la nécessité d'accorder une prime d'encouragement aux détenus qui parviennent à s'évader.

Notre correspondant aurait donc dû se louer, et non se plaindre, de la manière dont nous avions formulé nos conclusions, car loin de lui faire dire plus qu'il n'a dit, comme il le prétend, nous lui avions réellement fait dire moins : nous lui avions prêté une opinion très-raisonnable que celle qu'il avait exprimée.

En poussant jusqu'à ses dernières conséquences le développement du principe posé par notre correspondant, on y trouverait la négation de tout système pénitentiaire ; car enfin, s'il est permis de s'évader, il doit être permis aussi de préparer son évasion : qui veut la fin veut les moyens. Donc celui qui violerait la règle du silence pour concerter une évasion serait innocent et ne mériterait point punition ! Donc celui qui formera une coalition dans le but de s'évader et qui dans ce but mascarerait tous les gardiens, ne mériterait point punition !

Voilà cependant à quelles conséquences absurdes on arrive lorsqu'on méconnaît, par un sentiment louable mais exagéré de philantropie, les grands principes sociaux !

Reconnaissons donc que, dans la société civilisée, la loi domine toutes les têtes, et qu'elle doit commander l'obéissance et le respect de tous; que celui qui est condamné solennellement par ses pairs à être enfermé dans un pénitentiaire pour infraction à la loi doit subir sans murmure, comme une expiation de sa faute, la peine qui lui est infligée, et que par conséquent, toute tentative d'évasion est une nouvelle violation de la loi qui mérite un nouveau châtiment.

A l'égard des punitions corporelles il est à remarquer qu'elles sont en usage dans tous les pénitentiaires établis sur le système d'Auburn, où l'on admet le travail en commun, et que l'opinion de ceux qui croient que ces punitions sont inutiles, ne repose sur aucun fait, mais seulement sur des probabilités et des utopies. D'ailleurs on inflige des punitions corporelles dans l'armée et dans la marine de l'Angleterre et des Etats Unis, et même, si nous sommes bien informés, dans la marine Française ; et nous ne voyons pas de raison pour que les repris de justice méritent plus de sympathie que les défenseurs de la patrie.

Nous terminerons en insérant la lettre suivante qui présente la question sous son point de vue matériel et pour ainsi dire pratique :

BATON ROUGE, le 3 mars 1841.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

J'ai lu des réflexions que vous faites sur la lettre qui vous a été adressée de Baton Rouge concernant le Pénitentiaire ; je les trouve très-justes, et pratiques comme vous le faites ordinairement pour toutes les questions d'intérêt public, c'est-à-dire sans parti-dit.

Me sera-t-il permis d'y ajouter les mesures pour que le public soit mieux instruit du système de discipline adopté pour la conduite intérieure de l'établissement ?

1o. Les règlements portent Article 126 : Le châtiment employé envers les prisonniers sera le fouet administré comme dans la marine des Etats Unis, ou le pain sec, ou l'emprisonnement dans leurs cellules. Maintenant si dans la marine des Etats Unis, qui est spécialement chargé de faire respecter notre pavillon, et de protéger nos intérêts maritimes, dans des climats qui ne se ressemblent point, on en croit pas dégrader des matelots, cet e chose si utile, en administrant le fouet pour cause de discipline comment peut-on penser que des criminels flétris par la loi le soient, eux qui pour la plupart sont enseignés dans le crime, ont été condamnés dans l'Etat de la Louisiane pour des crimes qui y trouvent leur plus grand délit dans quelque autre Etat de l'Union ? Pour moi je ne le crois pas, et je suis persuadé que sans une juste sévérité il est impossible de les maintenir dans l'ordre et les forcer au travail. Reste maintenant à savoir s'il y a eu abus, et par suite cruauté dans l'application des châtimens je crois que je suis assez connu à la Nouvelle-Orléans et ici, pour qu'on ne m'impute ni l'un ni l'autre, et dans tous les cas les inspecteurs ne sont-ils pas là pour réprimer les abus ? Je puis vous assurer sur l'honneur qu'il n'y en a pas eu, car quoiqu'il me soit bien pénible de voir souffrir mon semblable, cependant lorsque j'ai été forcé d'ordonner que le fouet fut appliqué, j'ai toujours été présent quand il a été administré ; cette c'est un spectacle que je me procure le plus rarement possible.

2o. Ne peut-on maintenir l'ordre et la discipline dans un pénitentiaire sans les punitions corporelles ? L'expérience me porte à croire que malheureusement cela ne se peut pas avec la classe d'hommes que l'on a gouverner, et à l'appui de mon assertion je citerai le rapport du Pénitentiaire d'Etat du Massachusetts que je viens de recevoir et dans lequel je trouve le paragraphe suivant :

"L'ancien mode de punition par emprisonnement "isolé et par la diète au pain et à l'eau, a encore été "essayé, mais on a reconnu qu'il n'était pas plus "efficace aujourd'hui pour réduire les délinquans endurcis qu'il ne l'était autrefois, pendant les premières "années de cet établissement. D'autres moyens "plus efficaces sont devenus nécessaires pour maintenir l'ordre et commander l'obéissance ; et pour "d'obter, si c'est possible, la nécessité d'avoir recours "au moyen aux châtiments corporels, on a introduit "le *shower bath* dont on cherche maintenant à reconnaître l'efficacité. Ce nouveau mode de punition "paraît devoir remplir jusqu'à un certain point notre "attente ; mais il est au moins douteux qu'il soit aussi "efficace pour retenir le criminel endurci, et il "est très probable qu'il ne préviendra des cas où il "sera indispensable d'infliger des punitions corporelles "modérées, mode de punition qui manque rarement "d'obtenir les effets les plus salutaires et les plus décisifs."

Maintenant le *shower bath*, selon la manière dont dont je l'entends, consiste à mettre un homme au sous un tonneau plein d'eau, et par le moyen d'une soupape la lui laisser tomber avec force sur la tête : conçoit-on que par un jour d'hiver et lorsqu'il gèle la glace on puisse humainement ordonner un tel châtiment au risque et péril de la vie d'un malheureux, fut-il même un monstre ; je pense que non.

3o. Enfin, reste l'emprisonnement solitaire. Le climat de la Louisiane ne permet pas de l'employer ici, d'abord parce que cette peine au Pénitentiaire qu'il ne peut être continué sans altérer la santé du prisonnier, et l'on fut obligé d'avoir recours au moyen législatif pour le faire cesser envers un criminel dont la sentence portait qu'il serait tenu six mois à l'emprisonnement solitaire. Aussi la loi de 1839 l'a abolit pour l'avenir, excepté dans le cas où il sera employé comme moyen pour contraindre à l'obéissance aux règlemens de discipline du Pénitentiaire.

Maintenant, qu'un homme soit entêté à ne pas travailler, il ira de sa cellule solitaire à l'hopital, retournera à sa cellule, &c.; ainsi de suite pendant des mois, même des années, et une fois que les condamnés sauront que le fouet est aboli beaucoup de ces hommes ne feront pas faute.

Je suis Monsieur, avec considération,
Votre très-dévoué serviteur,
HTE. LANOUE.

Samedi le cour de district a rendu son arrêt dans l'affaire de la première municipalité contre John McDonough et la Compagnie du Théâtre d'Orléans.

Ces deux arrêts sont basés sur ce que la municipalité a été sans qualité, soit pour acheter des propriétés, soit pour souscrire au capital d'une société; qu'en souscrivant des obligations on dépasse celle à autre part les pouvoirs qui lui avaient été attribués par la loi; et que par suite ces transactions sont frappées de nullité.

On pense qu'il y aura appel de cette double décision.

CONVENTION.—La paroisse St. Jacques a nommé MM. Paul Thibodeaux et Jérome H. Gaudet comme Représentans à la Convention Whig qui s'assemble aujourd'hui.— Le district sénatorial du comté d'Acadie y *sera représenté* par Benj. Winchester.

MLLE. FANNY ELSSLER.

La première apparition de Fanny Elssler et de son ballet soir en présence d'un public nombreux et choisi qui s'était empressé de venir souhaiter la bienvenue à la charmante étrangère, depuis si long temps attendue. Elle a été accueillie de la manière la plus flatteuse, bien qu'on ne se soit pas lancé sur le champ dans de frénétiques accès d'enthousiasme. Cette réserve, pleine de bon goût, est flatteuse pour l'artiste : elle prouve qu'on ne veut pas l'applaudir sur sa réputation ; elle prouve qu'on la tient déjà en assez haute estime pour lui laisser le plaisir d'emporter, par degrés, et grâce à la seule puissance de son talent des marques d'approbation d'autant plus précieuses qu'on en sent le avare. Son triomphe sera donc un triomphe véritable et de bon aloi.

(Rapporté pour l'Abeille.)
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Samedi, 6 mars 1841.

Un congé est accordé à M. Spencer.

M. Lewis présente une pétition qui est renvoyée dans comité spécial.

M. W. Haworth présente un bill ayant pour but de modifier la phraséologie de l'acte relatif aux routes et levées dans les paroisses Plaquemines—Adopté.

La Chambre s'occupe du bill ayant pour objet de venir au secours de Beau Bryan de Baton Rouge et Tajolopé.

Sur motion de M. Bayliss, la Chambre s'occupe du bill amendant l'acte créant la paroisse de l'Union et le déposant indéfiniment sur la table.

Sur motion de M. Ratliff, la Chambre s'occupe du bill pour amender l'article 812 du Code de procédure qui avait été précédemment déposé sur la table et y introduit des modifications qui le rendent applicable au 2e. district judiciaire.

Sur motion de M. Claiborne, la Chambre adopte le bill du Sénat pour venir au secours de l'Hopital de la Charité, lequel bill autorise le trésorier de l'Etat à payer à cette institution une somme de $20,000.

La Chambre adopte l'Acte ayant pour objet un secours des différens Hospices, et stipule, section 1ère, une somme de $3.000 à l'Hospice des Orphelins de Lafayette; section 2e, $2000 à l'Hospice des orphelins de la Nouvelle-Orléans; section 3e, $4000 aux hoirs de Charité de l'Hospice des orphelins; section 4e, $1231 00 à M. Magee exécuteur testamentaire de l'hospice des orphelins de Middlebourg et $1000 à Madame Wilkinson, super intendante de l'hospice des orphelins de Middleburg section 6e $2000 à l'hospice des orphelins de Middleburg.

M. Sway présente un bill pour nommer des assesseurs pour la paroisse de Calcasieu—Adopté avec un amendement.

Sur motion de M. F. D. Conrad, la Chambre s'occupe du bill relatif au pénitentiaire. La section qui punit de la peine de mort les tentatives de cette révolte des prisonniers est vivement combattue par M. Philips et a donné lieu à une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Philips, Wadsworth, C. Mc. Conrad, et Morse. Le bill a enfin été déposé sur la table.

L'ordre du jour appelé la discussion du bill abrégeant les attributions de la cité de Jeanette de la Nouvelle Orléans. M. Thomas demande la révision de l'amendement proposé par lui en place de la 1ère section. La Chambre refuse de reprendre le bill en considération et adopte le bill tel qu'il avait été originairement présenté.

La Chambre est informée que le Sénat présente dans ses amendements les sections 18 et 22 du bill de la Cité.

Sur motion de M. Pichoir, la Chambre refuse de concourir et il est décidé qu'un comité de conférence sera nommé.

M. Conrad présente un bill allouant $25,000 pour l'achat d'une machine à vapeur et de matériaux pour construire des ateliers additionnels à ceux du Pénitentiaire de Baton Rouge, et pour le coton et de laine au pénitentiaire. Ce bill a donné lieu à un débat très-animé, prenant part MM. F. D. Conrad, Morse, Bailey et Pichoir.

L'allocation refusée d'abord a été ensuite réduite à $10,000 et votée. Ensuite la Chambre s'ajourne.

☞ Pour les séances officielles de la Législature, voir la suite, page.

INTERIEUR.
(Correspondance de l'Abeille.)
WASHINGTON, 22 Février 1841.

M. Crittenden a demandé la permission de présenter son bill pour empêcher l'intervention des officiers fédéraux dans les élections, ce qui a donné lieu à un débat très animé. M. Crittenden a soutenu la mesure avec son habileté et son éloquence d'usage, en prouvant qu'elle était fondée sur les principes établis par Jefferson dans a lettre au gouverneur McKean; par Jackson dans son discours d'installation; par le gouverneur Cinton et autres illustres patriotes et hommes d'Etat.

On remarquait MM. Norwell, Linn, Calhoun et Buchanan parmi les plus zélés adversaires de la mesure, sous prétexte d'inconstitutionnalité, comme tendant à limiter la liberté de la parole et de la presse.

MM. Clay du Kentucky et Preston ont défendu le bill avec une éloquence entraînante et ont fait remarquer que leur collègue donnait le glorieux et rare exemple de ne pas oublier en arrivant au pouvoir les engagemens pris pendant qu'il appartenait à l'opposition, et que cette mesure pouvait d'avance la libéralité de la nouvelle administration concernant les élections.

Le discours de M. Preston a été particulièrement spirituel et brillant que des signes d'approbation de la part de l'auditoire en ont accueilli la fin. Là-dessus les torys ont crié : "évacuez les galeries !" et Benton faites sortir les (*black guards*)!

Le Sénat a refusé la permission par un vote de parti A peine ce débat était-il terminé que la lecture de la lettre de M. Daniel Webster, envoyant sa démission, a donné lieu à une scène fort extraordinaire. Une fois la lettre lue, M. Cuthbert de la Georgie se lève et exprime son regret que le sénateur du Massachusetts n'eut pas donné sa démission en personne, parce qu'il désirait lui demander des explications sur certaines doctrines que, selon lui, il professe, et qui sont dangereuses pour le Sud. Et M. Cuthbert se met à attaquer de la manière la plus inconvenante les opinions de M. Webster sur le sujet de l'esclavage

Mais cette attaque si inopportune, si injuste et si inconvenante pour ne rien dire de plus, a donné lieu, de la part de MM. Clay, Rives et Preston à la plus belle défense qui jamais ait été faite d'un homme public.

M. Cuthbert qui a été assez mal mené par ces trois illustres orateurs, n'a pourtant pas jugé à propos de répondre et ses amis politiques ont également gardé le silence.

Dans la Chambre on s'est exclusivement occupé du bill des dépenses.

WASHINGTON, 23 février 1841.

Les locofocos, saisis tout-à-coup d'une ardeute et extraordinaire soif de réforme, proposent de faire décréter qu'à l'avenir les avocats de district seront tenus de verser au trésor tout ce qui excèdera $6,000 pour les bénéfices qu'il pourront faire en cette qualité, sans qu'il leur puisse être alloué un commis.

De cette manière les avocats de district les plus avantageusement placés n'auraient que $1,000. Cette réforme est bonne; mais il est bien singulier que l'idée en vienne d'un parti qui pendant de longues années n'a pas trouvé que $30,000 par an fussent un salaire trop élevé pour M. Butler.

Ensuite le Sénat s'est occupé du bill relatif aux banques de Washington.

On croit que les nominations auront lieu comme suit après le 4 mars :

M. Serjeant, ministre en Angleterre; M. Preston, ministre en France (au retour de M. Cass qui ne sera pas immédiatement rappelé); M. David Hoffman de Baltimore, ministre en Autriche; M. Menefee du Kentucky, chargé d'affaires à Naples; M. Curtis, collecteur à New York; M. Ogden Hoffman, avocat de district à New York.

EUROPE.

Le *Britannia* est arrivé à Boston le 21, dans la soirée, après une longue et difficile traversée de dix sept jours et demi; il apporte des nouvelles assez complètes, dit-on, de tout le mois de janvier et des premiers jours de février; mais malheureusement les irrégularités de la malle nous laissent sans journaux d'Europe et même sans journaux de New York et de Philadelphie. Nous sommes obligés de nous contenter aujourd'hui d'une fort courte correspondance du *Modisonian* de Washington, qui ne présente que fort peu d'intérêt, et d'une lecture rapide du "Charleston Courier," dans sous devons la communication à M. Raynal de Merchant's Exchange.

ORIENT.—La question d'Orient a reçu une pacifique et définitive solution en ce qui touche la Turquie et l'Egypte. Le sultan a consenti à accorder à Méhémet Ali et à ses descendans, le gouvernement héréditaire de l'Egypte; le Pacha de son côté a rendu la flotte turque. Ces deux actes ont eu lieu simultanément. Ibrahim Pacha a dû quitter la Syrie et se rendre immédiatement en Egypte.

FRANCE.

La France est assez tranquille, dit Louis Philippe dans un plus grand bien-être. On vient de publier que M. Thiers avait été arrêtés par lui à la demande de Talleyrand et qui sont pleines d'attaques contre la révolution, d'éloges de l'Angleterre enfin de sentiments anti-français. La découverte de cette correspondance est assez extraordinaire; mais elle pourrait bien n'être qu'un impudent mensonge. Quoiqu'il en soit de cet, le projet de fortifier Paris est loin de ministère maintenant la population qui avait semblé l'accueillir au moment où il s'agissait de mettre la France en état de défense; et ce projet pourrait bien être abandonné.

Bien que l'on proteste toujours des intentions les plus pacifiques, aucune des grandes puissances ne songe à désarmer, loin de là les préparatifs de guerre continuent toujours. Les représentans de ces puissances ont adressé de nouvelles remontrances au gouvernement français au sujet des 500,000 hommes qu'il a sous les armes. Ces remontrances n'ont encore produit aucun effet apparent.

Un déplorable accident est arrivé à Boulogne le 15 janvier. Un steamer français allant de Londres à Boulogne ne pouvant entrer dans ce dernier port à cause de la basse marée, diverses personnes ont essayé d'aller à terre dans un bateau qui a sombré. Un M. Webster de Virginie qui se trouvait parmi les passagers s'est noyé.

Le consul américain à Paris, M. Daniel Brent est mort le 31 janvier.

Le Correspondant Parisien du *Morning Herald* dit qu'on a envoyé beaucoup de fausses invitations au grand bal de la cour, sans doute afin d'introduire au palais des personnes hostiles à la royauté; et l'on en inférait qu'une nouvelle tentative contre la vie du roi devait avoir lieu. Mais des mesures ont été prises pour déjouer cette tentative.

On annonce la mort de Bertrand Barrière, président de la convention nationale en 1792, il était âgé de 81 ans.

Le traité de paix entre la France et Buenos Ayres a été hautement désapprouvé par la presse française. On disait aussi que le gouvernement Rosas se rendait en France avec sa fille à bord d'un batiment de guerre français.

ANGLETERRE.- La Reine a ouvert en personne le Parlement le 26 janvier. Son discours n'offre rien d'important : il annonce tout simplement que des traités ont été conclus avec la République Argentine et celle d'Haytii, pour la suppression du commerce des esclaves.

Les Tories ont élu deux membres de la Chambre des Communes en remplacement de deux whigs qui ont donné leur démission; ils ont ainsi fait un gain réel de quatre voix et sont en mesure d'emporter la Chambre. Quelques uns des chefs du parti soutiennent essayer de renverser le ministère Melbourne, mais le duc de Wellington s'y oppose. Il croit que ce renversement ruinait momentanément les chances actuelles des fictions libérales et que cette réunion s'éternisait le retour aux affaires d'un ministère whig, beaucoup plus radical. Les têtes chaudes murmurent et cependant n'osent pas résister au veto du parti, et bien que tout est assez calme au parlement et dans le pays.

Le bill d'enregistrement pour l'Irlande de Lord Stanley sera probablement adopté par les deux Chambres.

Un juif allemand, qui vient de mourir, a laissé une fortune de $12,000,000.

Le steamer *Caledonia* qui était parti de Boston le 2 février et de Halifax le 4, était arrivé à Liverpool le 16.

Le *Gorée Liverpool Adverticer* du 21 janvier dit que le commerce avec les Etats Unis s'améliore et que les paquets partent tous avec de bonnes cargaisons.

Il y a eu en Angleterre et même dans toutes les parties de l'Europe des inondations qui ont causé le plus grands dommages

On lit dans le *London Times*.

"Il paraît que l'agence de la Banque des Etats Unis qui apparemment aussi Gis à la maison Baring Brothers & Co., et plus tard, depuis la suspension, à M. Jaudon, vient d'être donnée à James Morrison de la maison Morrison Crider & Co. Les actionnaires étrangers possèdent plus de la moitié du capitale cette banque et l'agence n'est point une sinecure. Mais il faut savoir d'un autre côté que cet agent a l'appui d'une forte maison de Londres et d'un grand établissement mercantile de Liverpool."

INDE et CHINE.— Les hostilités entre l'Angleterre et la Chine sont arrêtées et l'on pense que les dernières difficultés qui restent à lever, seront résolues sans peine. C'est une mauvaise nouvelle pour ceux qui ont spéculé sur l'o thé.

L'Inde est soumise à l'Angleterre dans toute son étendue. La résistance des chefs indigènes a cessé sur toute les pointe, même dans le Caboul.

TEXAS.

Le steamer *Neptune*, capitaine Rollins, est arrivé samedi, venant de Galveston.

Les journaux que nous avons reçu vont jusqu'au 4, mais ils ne contiennent rien qui soit susceptible d'intéresser nos lecteurs.

Par autorité.
NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEUR
Avec l'avis et le consentement du Senat.

AVOCATS DU DISTRICT.
J. C. Beatty pour le 1er. District judiciaire.
N. H. Robertson 2e do.
Thomas H. Lewis 3e do.
O. N. Ogden 4e do.
R. F. McGuire 5e do.
John J. Slotter 6e do.
Frost H. Farr 7e do.
F. D. Royston 8e do.

Directeurs du bureau des travaux publics.
Joseph Bonneau, Emmanuel Hague,
T. R. Shields, Jn. Dixon,
L. Hardesty, O. J. Morgan,
J. Baker, John Compton.

Juges de paix.
Thos. Applewhite, Edwin Friend, pour la paroisse de Claiborne, Silas Shrubbins, pour la paroisse des Natchitoches

COMMERCIAL.

D'un hie, 7 mars, 9 heures P. M.

La malle de l'Est arrivée samedi soir, a une heure avancée, apportant des nouvel de l'Europe reçues à New York par le Brit. *Britannia*, n'ayant pas reçu de gazette, nous sommes réduits à ne donner à nos lecteurs que le resumé des nouvelles commerciales que nous avons pu nous procurer de sources privées.

Le marché monétaire de Londres était encore incertain et quelques faillites avaient eu lieu. L'arrivée du paquebot Cambridge, venant des Etats-Unis, répandant des avis défavorables relatifs à la banque des Etats-Unis, avait produit une profonde impression dans le monde commercial, et a circonstance jointe aux mesures de precaution que continuait à prendre la banque d'Angleterre, a contribué à augmenter les doutes et à rendre difficile l'escompte du moindre papier réel, de cinq pour cent.

On cotait en consolidés de 92 à 92½. Les actions américaines étaient négligées et difficiles à vendre.

Havre, 21 janvier.

COTON.—L'esprit de spéculation qui s'est manifesté la semaine dernière, jusqu'à la hausse des prix, a produit un sentiment général de confiance parmi les fabricants et commerçants et de cette sorte les 3/4 y avaient glaisé aujourd'hui, ce qui a déterminé pour les filatures et les manufactures 11 ventes, ensemble 1,100 balles, dont 700 balles en coton seulement, et une nouvelle hausse de 1 à 2 f. a été réalisée sur les qualités d'Amérique.

Cependant, malgré cette hausse, il y a eu peu de demandes excepte pour le coton du Brésil, et le chiffre des opérations a beaucoup diminué ; mais les prix restent fermes et les détenteurs paraissent avoir le plus grande confiance en l'avenir. En sommes il s'est faitdes affaires considérables en coton, et les ventes se sont élevées à 4130 balles dont 1,700 ont été opérées par la spéculation, à une hausse progressive dans les prix des qualités des Etats-Unis qui sont d'environ 7 francs plus élevés qu'à la fin de l'année dernière.

Les ventes de 23 au 27 janvier sont de 12001 balles dont 9705 balles N. Orleans et Mobile de 79 fr. à 100 fr; 1434 Upland et Florida de 75 f. 50 à 93.

Havre, 1er. février.

Les cotons américains sont en bonne demande aujourd'hui et les prix sont plus fermes ; les 3/4 de la vente ont été opérés par les spéculateurs les tissus et les produits ont éprouvé une amélioration notable.

Le paquebot Utica, de New-York, vient d'arriver avec des nouvelles jusqu'au 4 janvier.

Liverpool, 4 Février.

Les cotons Orleans courant (fair) ont monté 1/4 en plus, mais n'ont retombés de 1/8 à 1/16 en raison des ventes qui ont été faites avec facilité. Il n'y a pas de changemens à noter cette semaine. On a vendu 32,000 balles, et hier le marché a été très-calme. Il paraît que nous avons atteint le chiffre le plus élevé que l'on pourra obtenir de quelque temps, et à moins de nouvelles favorables arrivant des Etats Unis, nous ne pensons pas que l'article puisse vendre de prix. Les rapports reçus hier de Manchester sont encore défavorables, et les ventes des tissus et des marchandises sont à des prix en baisse.

Liverpool, 29 Janvier.

TABAC.—Les ventes de la semaine s'élèvent à 72 boucauts aux cours antérieurs, et celles de ce mois à 1186 ; le Tabac aux côtes du Kentucky devient rare. Les qualités de feuilles 3 à 3½ d. 5½ ; ditto nouveau sans côtes 7 1/2 à 8 1/2d.

COTON.—Nous avons en pendant la semaine, un marché régulier ; le commerce a été le plus fort demandeur, et le terme moyen de ventes journalières a été à peu près le même. Pour les qualités Amérique, le marché a été ferme, et une hausse de 1/8 sur les prix de la semaine dernière. La spéculation a agis cette semaine 3000 balles d'Amérique et 300 Surat. Ventes de la semaine 34,000 balles dont 29,610 balles d'Amérique.

COURS DE CE JOUR.

Nouvelle-Orléans, ordinaire	6 à 6 1/2	
Bas Uplands	6 7/8 à 7 1/4	
Beau à bon et bon	7 1/2 à 8	
Bon et beau	8 1/2 à 8 3/4	

LIVERPOOL, 4 Février.

Depuis le 29 du mois dernier 32,000 balles ont été vendues dont 5,000 ont été prises par la spéculation. Hier le marché était calme et il ne s'est vendu que 3,000 balles. Les avis reçus de Manchester sont encore désourageants, et les achats se faisaient sur cette place à des conditions moins favorables. Les détenteurs étaient généralement bien disposés à vendre.

Les prix des cotons Américains le 5 février.

Louisiane sterling à 97;	Maryland (6 pour 100) 83;
Mississippi sterling à	New-York de 1824 à 26 1/2;
Tennessee 6 pour 100, à 88;	Banque des Etats Unis 11 1/2.

DERNIERES NOUVELLES	DATES	DERNIERES NOUVELLES	DATES
New York	fev 23	Liverpool	fev 4
Boston	fev 21	Londres	fev 3
Philadelphie	fev 24	Havre	fev 1
Washington	fev 24	Paris	fev 1
Baltimore	fev 24	Barcelone	jan 22
Charleston	fev 23	Madrid	jan 21
Vera-Cruz	janv 6	Cadix	jan 16
Tampico	fev 14	Havane	fev 23
Rankie	janv 1	Houston	mars 4

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Frankfort, Russell, New York, J Leidlaw
Virginie, White, New York, J G Woodin
Barque Natchez, Snow, Boston, B & J F Whitney
Goel. Virtue, Higgins, Bassorra et Columbia, Bryan, Austin & co

Olive, Wool, St. Marts, O F Ford & co
Double Delaville, Matanzas, Capitaine Lo
Rattle, Market, New York, Alexander & Douglas
Navire a vapeur Savannah, Wade, Galveston, Bryan, Austin & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Star, Holland, des Passes.
Bateau de remorque Catherine, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Tombecbee, Riddle, des Passes.
Navire Vistula, Sullivan, de Rio Janeiro, à F de Lizardi & co.
Navire Michigan, Burgess, de Liverpool, 30 jours, au capitaine.
Navire Trenton, Bennett, en 10 jours de New York, à F Laidlaw.
Navire Tailerand, Mealy, en 33 jours de Boston, au capitaine.
Navire Tyrian, Jackson, en 33 jours de Portland, au capitaine.
Navire Ocean, Jackson, en 20 jours de New York, à Stetson & Avery.
Brick Caribou, Halsey, de la Jamaique, 24 fev. sur lest, à J. W. Zacharie & co.
Brick Michigan, Coleman, en 16 jours de Charleston à S. Levy.
Brick Michigan, Coleman, en 16 jours de Charleston au capitaine
Brick Trienlo, Domenoche, de la Havane, 20 fev., à A Castillo.
Goel. Tasso, Burdick, de la Havane, 27 février, au capitaine.
Goel. Emelina, Babcock, en 8 jours de Matagorda, au capitaine.
Goel. Abigail, Crane, en 7 jours de Tabasco, à Kohn, Daroux & co.
Goel. David Collis, Lewis, de la baie de Vermillion, au capitaine.
Brig Caston, Stratton, de Williams Landing.
" Nutsell, Smith, de Cincinnati.
" Arthur, Hudson, de St. Martinville.
" Perkin, Harris, de Bayou Sarah.
" Chieftain, Myers, de Louisville.
" Gem, Pike, Rof, de Cincinnati.
" Tice, Hooper, de Baton Rouge.
" Lady of Lyons, Pillsbury, de Randolph.
" John Linton, Kimball, des Natchitoches.
" Courier, Sprague, de Lafourche.

EN RIVIERE.

Barque Bashaw, Howes, de Boston.

MEMORANDA

New York, 23 fev.—Arrivé, navire Ormuigee, Leavitt, de la Nouvelle-Orléans.

Banque Celine, Harvey, en 20 jours de la N. O.
Brick Industry, Owen, de Franklin, fev.
Brick Cincinnati, McFarland, de la N. O.

Expédiés—Navires Europe, Crosby, N. O.; Louisville, Hunt, de; bricks Margaret Ann, Dudley, Amerique du Sud, Gouvernor, Creighton, N. O.

Expédiés Philadelphie pour ce port, 23 fev. brick Benjamin, ecuell.

Lafrire à Savannah le 23 fev., brick George Henry, Gould.

Havre, 30 janvier—Partis pour la Nlle. Orléans, la Garonne, Segouy; de Bombay, Guy; de Rubicon, Thompson, le Cambrier, Bonnet, 28, le Colombier, Bonnet, 28; le Lucinnaire, Hollbrook, 30, le Lafayette, Darrie.

Havre, 31 janvier—Arrivé, le Jessore, Meacom, de la N. O. (Boston, 30), le Manchester, Hunter, de, 17, l'Eclair, Parkhan, Ingersoll, de.

La charge au Havre pour la Nlle Orléans, le Havre, Kalb, partira 20 fev.; Henry Brooks, Howes, de, 20 janv., Marseille, 21 janvier—Partis, le Gibard, Gross, pour a N. Orleans. Eu charge pour la Nouvelle-Orléans, l'Euphrate, Pitcher, pour Liverpool, 20 janvier.

Londres, 22 janvier—Partis, le Ganges, et l'Orient, Jones, pour la N. Orleans.

Bordeaux 20 janvier—Arrivé, le Pactolus, Gardner, de la Nouvelle Orléans.

Liverpool 20 janvier—Arrivé, l'Oregon, Gibbles, Nlle. Kalb, partis pour la Nlle. Orléans, le Rubicon, Thompson, de; le Phocaeo, Wood, du, 27, le Bayou, Shaw, de, le Sea Lion, Howes, du; le Monument, Chase, de; le Walter, Boyd, de; le Stephen Bandam, Gilfert, de, le Hebe, Lord, Comm, le, 24, l'Antony, Warren, et le Timoleon, Windsor, le, 22, l'Orient, Jameson, du, 18, l'Hebrew, Cuff, de, 14, le Bayonne, Bradley, de, 12, le Washington, Wood, du, 10, le Mariner, 12, le Leila, Higgins, et Estrella, Hawkes, du, 10, le Bretonnais, Cook, 11, l'Ann Mary Ann, Doane, du, 8, le Sweden, Hamilton, 7, l'Ann Mary Ann, Doane, du, 8, le Sweden, Hamilton.

Liverpool, 3 février—Partis, l'Ann Mary Ann, Doane, Kalb, partis pour la Nlle Orléans, le Rubicon, Thompson, de; le Henry Brooks, Howes, de, 20 janv., le Lafayette, Darrie, de, 20 janv., le Hebe, Lord, de, 18 janv., le Leila, Higgins, de, 10 janv., le Bretonnais, Cook, de, 10 janv., le Parthenon, Woodhouse, de, 10 janv., le Sweden, Hamilton, de, 10 janv., le Cambridge, Jones, de, le Quebec, Hilliard, de, le Dragon, Brown, de, le Ralph, Bailey, de, 10, l'Oceola, Childs, de, l'Ann Elizabeth, Ayer, de, 7, le Wright, Bates, de, le Rockwell, Crowell, et le Leopard, Jordan, de, le Joseph Cunard, Barney, de.

Encombr